

Compte rendu

Groupe de travail Bouquet Seine-Maritime

Dieppe, le vendredi 5 décembre 2025

Avertissement : Le groupe de travail a émis des avis/propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité

Date et lieu du groupe de travail :

Le groupe de travail sur la pêche du bouquet en Seine-Maritime s'est réuni le vendredi 5 décembre 2025 en présentiel à Dieppe dans les locaux du Comité des pêches de Normandie.

Membres présents et absents :

Membres présents	Membres absents
FERON Jérôme (M'ALIZE)	BUREL Fabrice (LOWEN II)
HEBERT David (ELISE LOUIS)	GOURIO Olivier (TETHYS 2)
NICOLAY Patrick (LE NODDI, ST JEAN, NOMADE)	GOURVENNEC Romaric (TERRE ET MER)
SOUDAY Mathieu (JACOPHE)	GUEDON Bruno (RUBY)
	HAMZA Mahmoude (NORALIAM)
	LAVENU Jérôme (L'BOUT MENTEUX)
	LECLERC Ludovic (L'ESPADON II)
	LEMAITRE Jourdan (JOURDAN VALENTIN IV)
	LUCAS Florian (HIPPOCAMPE)
	PONTIN Damien (CHARLES)
	SERVANT Cédric (L'ILONA)
	TRUCHON Kévin (GAUTHIER LUCILE)
	TRUMEAU Jonathan (LE SQUALE)
	TURET Vincent (CANARD JEANNOT)
	VICTOR JEAN BAPTISTE Yannick (L'ANJOCELIS II)
	MURY Frédéric (L'INJUSTICIA)
	RUTTEN Alban (MAI-PAO)

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur le projet GeDuBouq
2. Bilan des précédentes campagnes de pêche bouquet Seine-Maritime
3. Modalités de la licence bouquet Seine-Maritime

La séance est ouverte à 15h10

RETOUR SUR LE PROJET GEDUBOUQ

1. Qu'est-ce que le projet GeDuBouq ?

Le projet GeDuBouq est un projet mis en place entre 2021 et 2023 en Normandie, en collaboration avec le Comité des Pêches de Normandie, le SMEL, les universités de Normandie (Caen, Le Havre), LABEO, AVRIL, le CPIE Vallée de l'Orne, Aquacaux et FarView. Cette étude fait suite à un manque de connaissances sur la biologie et l'écologie du bouquet en Normandie, ne permettant pas d'établir un diagnostic de l'état de la population, et à un fort ressenti d'une évolution à la baisse des captures (tailles et quantités) sur l'ensemble du littoral.

Cette étude avait pour objectif de mieux connaître le cycle de vie du bouquet, l'état des stocks et des pêcheries de bouquet en Normandie.

2. Ecologie du bouquet

Un point sur l'écologie du bouquet en Normandie a été présenté.

- Habitat : fonds côtiers rocheux, dans les crevasses rocheuses et les algues
- Taille : 5 à 11 cm de long
- Durée de vie : 2 à 5 ans
- Régime alimentaire : omnivore, chasse la nuit
- Reproduction : 2 périodes de reproduction en hiver et au printemps : femelles grainées pendant 4 mois (de fin mars à juillet) et croissance des juvéniles en été, fécondation au bout de la 1^{ère} année au début de l'été
- Technique de pêche : épuisette, casier et chalut

3. Retours sur les enquêtes GeDuBouq pour connaître les pratiques de pêche professionnels du bouquet

Au cours du projet GeDuBouq, une trentaine de pêcheurs normands ont été interrogés afin de mieux connaître les pratiques de pêche.

La pêche du bouquet en Normandie est une pêche côtière et artisanale. Il s'agit également d'une pêche accessoire et saisonnière, représentant 20 à 30 % du chiffre d'affaires des navires normands, avec un prix de vente élevé (environ 40 €/kg). Cette pêche est dépendante des conditions météorologiques, ce qui entraîne une irrégularité des rendements selon les années.

Lors de ces entretiens, plusieurs pêcheurs de Seine-Maritime ont demandé la mise en place d'une licence de pêche pour le bouquet afin de contribuer à sa préservation.

Lors du projet GeDuBouq, il avait été aussi constaté, lors des études sur l'état de santé des bouquets, que plusieurs individus en Manche Ouest et dans le Calvados étaient parasités par différents types de parasites. Parmi ces parasites, le crustacé *Bopyrus squillarum* était le plus représenté. Les pêcheurs présents à ce groupe de travail ont confirmé la présence de ce parasite dans les bouquets au niveau de Dieppe et du Tréport. Ce dernier entraîne la stérilité des individus parasités et une mortalité précoce.



BILAN DES PRECEDENTES CAMPAGNES DE PECHE BOUQUET SEINE-MARITIME

Le bouquet représente le 5^e crustacé en valeur et la 45^e espèce en tonnage en Normandie.

À l'échelle de la Manche Est (Manche/Calvados/Seine-Maritime), entre 2013 et 2024, en moyenne 29 navires ont déclaré pratiquer la pêche du bouquet, avec un total moyen de 14 tonnes par an (données DGAMPA, voir les annexes). Le bouquet est principalement pêché entre le mois d'août et le mois de mars. En Seine-Maritime, sur la même période de référence, le bouquet représente en moyenne 10 tonnes par an pour une dizaine de navires (données DGAMPA, voir les annexes). Le bouquet y est principalement pêché de septembre à mars.

Le bouquet est historiquement pêché au large du Nord-Cotentin, de Saint-Vaast, de Grandcamp et du Havre. Toutefois, une augmentation des captures a été observée au large de Fécamp et de Dieppe au cours de ces dernières années (données Valpena).

MODALITES DE LA LICENCE BOUQUET SEINE-MARITIME

La pêche du bouquet au casier est réglementée en Normandie. Cette pêche est autorisée uniquement aux titulaires de la licence Crustacé. Dans le secteur Nord-Cotentin – Baie de Seine, il est également nécessaire de posséder l'option bouquet pour pouvoir pêcher le bouquet. Cette option de la licence Crustacé Nord-Cotentin – Baie de Seine est soumise à des modalités réglementaires, notamment un nombre maximum de 300 casiers et une fermeture de la pêche entre le 28 février et le 1^{er} août. En Seine-Maritime, il n'existe pas de réglementation particulière, hormis la taille minimale de capture du bouquet, fixée à 5 cm.

Ainsi, il a été proposé de mettre en place une licence bouquet spécifique à la Seine-Maritime. Cette licence sera en option dans la licence Crustacé Seine-Maritime. Les modalités de cette licence ont été discutées avec les pêcheurs présents lors de ce groupe de travail.

Ainsi, il a été proposé :

- **Contingent** : sous la base d'antériorité de pêche : avoir déclaré (données Logbook) au minimum une marée au bouquet au cassier en Seine-Maritime entre les campagnes de pêche de 2020 à 2025. Cela correspond à environ 25 licences de disponibles. 5 licences supplémentaires seront disponibles pour les nouveaux titulaires de la licence crustacés Seine-Maritime
- **Taille minimale de capture** : 5 cm de longueur totale (*déjà dans la réglementation de la licence crustacés Seine-Maritime*)
- **Période de pêche** : du 15 septembre au 31 mars
- **Engin** : casiers cylindriques
- **Nombre de casiers** : 400 casiers par navire

Les modalités réglementaires de la licence bouquet Seine-Maritime seront proposées lors du prochain Conseil du CRPMEM N.

L'ensemble des sujets ayant été traités, la séance est levée à 18h30

ANNEXES

